Distr.
LIMITÉE

CS/ID/RAERESA-AGM/I/8
Octobre 2014

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale et australe

Cinquième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (AREFOA)

Mika Hotel, Lusaka, Zambie

30 septembre – 1er octobre 2014

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La cinquième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (AREFOA) a lieu à Mika Hôtel, à Lusaka, en Zambie, du 30 septembre au 1er octobre 2014. Son objectif principal est d'examiner le rapport annuel d'activités ainsi que l'efficacité de l'AREFOA afin de faciliter la mise en œuvre de programme de travail de l'AREFOA.

Participation

2. La réunion rassemble les participants suivants :

a. **Membres à part entière de l'AREFOA :** Service public d'électricité et Organisme de réglementation de la protection des consommateurs de la République arabe d'Égypte, l'Autorité de réglementation de l'énergie de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la Commission de Régulation de l'Énergie de la République du Kenya, l'Office de régulation de l'électricité de la République de Madagascar, l'Autorité de régulation de l'énergie de la République du Malawi, l'Autorité.des services d'utilité publique de la République du Rwanda et l'Autorité de régulation de l'électricité de la République du Soudan ;
b. **Membres associés de l'AREFOA :** Ministère de la Production, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Industrie et de l'Artisanat de l'Union des Comores et le Ministère des Ressources hydrauliques et d'électricité de la République démocratique du Congo ;
c. **Observateurs :** la Commission de l'énergie de la République des Seychelles et Autorité de régulation de l'énergie de la République du Zimbabwe ;
d. Pool énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP) ; et
e. SkyPower des États-Unis d'Amérique.

3. La liste des participants est jointe en annexe VIII du présent rapport.

A. OUVERTURE - POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'Ambassadeur Nagla El-Hussainy, le Secrétaire par intérim du COMESA ouvre officiellement la réunion. Le Secrétaire général par intérim souhaite la bienvenue à tous les participants à la cinquième Assemblée générale annuelle (AGA). Elle les invite à profiter de l'hospitalité légendaire de la population de la Zambie, où la tranquillité, la paix et la chaleur du pays et de ses habitants offrent un environnement idéal pour faire avancer le processus de coopération et d'intégration économique régionale.

5. L'Ambassadeur El-Hussainy indique que le COMESA a enregistré des succès et a fait des progrès dans l'intégration des marchés de ses membres. Elle indique en outre que le COMESA a construit un certain nombre d'institutions pour faciliter la production et la circulation des marchandises au sein de la région. À cet égard, elle fait remarquer que les institutions du COMESA telles que la Banque de la ZEP, l'Agence pour l'Assurance du commerce en Afrique (ACA), l'Agence régionale d'investissement et la Chambre de compensation devraient, dans leurs fonctions respectives, s'employer à faciliter l'accès au commerce et le financement du développement, l'assurance pour certaines transactions, vendre la région en tant que destination de l'investissement direct étranger et l'amélioration du système de paiement régional. Elle souligne ensuite que le devoir maintenant doit être de consolider les réussites et

les réalisations que le COMESA a accomplies et d'aller de l'avant à des niveaux plus élevés d'intégration.

.

6. L'Ambassadeur. El-Hussainy fait observer que le manque d'infrastructures d'énergie dans de nombreux pays du COMESA restera l'un des principaux obstacles à la croissance économique et au développement. Elle souligne également que la région du COMESA est à la traîne dans le domaine de l'énergie. À cet égard, elle fait remarquer que la capacité totale installée d'énergie électrique dans les 19 pays du COMESA est d'environ 55 800 mégawatts par rapport à la capacité des États-Unis qui est de plus de 1 000 000 mégawatts et à un total de 124 000 mégawatts pour la France.

7. L'Ambassadeur. El-Hussainy indique que le rôle de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (AREFOA) est un outil qui sert à faciliter l'harmonisation de la législation en matière d'énergie et la promotion de la bonne gouvernance pour coller au secteur de l'énergie dans la région du COMESA l'étiquette de secteur favorable aux investisseurs et pour améliorer les services de l'infrastructure énergétique existante grâce à l'amélioration de l'efficacité.

8. Le Kenya, qui est Président actuel de l'Assemblée plénière de l'AREFOA préside la réunion. Dans ses remarques liminaires, Dr Frederick Nyang, d'Energy Regulatory Commission de la République du Kenya souhaite la bienvenue aux membres, aux membres associés de l'AREFOA, aux observateurs et aux invités à la cinquième Assemblée générale annuelle (AGA). Il remercie le Gouvernement et le peuple zambien pour l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée dans la belle ville de Lusaka et pour les excellentes facilités qui ont été mises à la disposition des délégués

9. Dr Nyang observe que 2012 a été déclarée l'année internationale de l'énergie durable pour tous (SE4ALL) par l'Assemblée générale des Nations Unies en reconnaissance de l'importance de l'accès à l'énergie pour le développement économique durable et la réalisation des OMD. Dans ce contexte, il indique que le Secrétaire général des Nations Unies a lancé une initiative mondiale visant à atteindre trois objectifs interdépendants en 2030 : assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes, doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.

10. Dr Nyang fait remarquer que beaucoup de pays du COMESA ont établi leurs régulateurs de l'énergie, tandis que d'autres sont en voie de le faire. Il souligne également que l'intégration des synergies sur les questions de réglementation de l'énergie nécessitera la mise en place des associations de régulation de l'énergie à l'échelle régionale et continentale dont le mandat pourrait être résumé de manière générale comme le soutien au développement d'une réglementation efficace de l'énergie en facilitant l'harmonisation des politiques de réglementation, l'échange d'informations et d'expérience entre les régulateurs de l'énergie, et le renforcement des capacités en faveur du développement socio-économique.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX - POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

11. La réunion examine et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Examen du Rapport de la septième réunion du Comité exécutif de l'AREFOA

4. Examen du rapport de la quatrième réunion du Comité du portefeuille Énergies renouvelables de l'AREFOA

5. Examen du Rapport de la réunion conjointe du Comité du portefeuille Électricité et du Comité du portefeuille Pétrole et Gaz de l'AREFOA

6. Examen du rapport de la troisième réunion du Comité du portefeuille Environnement et Efficacité énergétique de l'AREFOA

7. Rapport d'étape sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail de l'AREFOA

8. Élection du Président de la Plénière et les Présidents des comités des portefeuilles

9. Questions diverses

10. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Organisation des travaux

12. La réunion adopte l'horaire de travail suivant :

Mardi 30 septembre 2014

Matin - 08h30 - 12h30
Après-midi - 14h00 - 17h00

Mercredi 1er octobre 2014

Matin - 08h00 - 12h00 rédaction du rapport
Après-midi - 12h00 - 13h00 adoption du rapport

C. EXAMEN DU RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AREFOA - POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

13. Dr Hafez El Salmawy, Directeur général de l'Agence égyptienne de régulation de l'électricité, actuel président du Comité du portefeuille électricité, présente le rapport de la 7e réunion du Comité exécutif. La cinquième Assemblée générale annuelle (AGA) examine le rapport et les discussions et les recommandations sont présentées ci-dessous.

14. La cinquième Assemblée générale annuelle (AGA de) note que le Comité exécutif de l'AREFOA a tenu une réunion le 29 septembre 2014. L'Assemblée note en outre que les objectifs de la réunion sont d'examiner le rapport annuel d'activités ainsi que l'efficacité de l'AREFOA afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de l'AREFOA.

15. La réunion note en outre que le Comité exécutif a examiné le rapport de la quatrième réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables qui s'est tenue à Lusaka (Chisamba),

en Zambie, du 28 au 30 avril 2014. Elle note aussi que ce rapport sera présenté en tant que question de fond de l'ordre du jour pour adoption.

16. La réunion note que le Comité exécutif a examiné le rapport de la réunion conjointe du Comité du portefeuille électricité et du Comité du portefeuille pétrole et gaz qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, les 8 et 9 septembre 2014 et a fait des commentaires pertinents. L'Assemblée note en outre que ce rapport sera présenté en tant que question de fond de l'ordre du jour pour adoption.

17. La réunion note que le Comité exécutif a également examiné le rapport de la troisième réunion du Comité du portefeuille environnement et efficacité énergétique qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, les 10 et 11 septembre 2014 et a fait des observations pertinentes. L'Assemblée note en outre que ce rapport sera présenté en tant que question de fond de l'ordre du jour pour examen.

18. La réunion note que le Comité exécutif a également examiné le rapport d'étape sur l'état de mise en œuvre de programme de travail de l'AREFOA et a discuté les propositions sur l'élection du Président de la Plénière et les Présidents des Comités des portefeuilles.

D. EXAMEN DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU PORTEFEUILLE ÉNERGIES RENOUVELABLES DE L'AREFOA - POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

19. M. Getahun Moges, Directeur général de l'Autorité de régulation de l'énergie de l'Éthiopie et actuel Président du Comité du portefeuille énergies renouvelables de l'AREFOA présente le rapport de la quatrième réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables qui s'est tenue à Lusaka (Chisamba), en Zambie, du 28 au 30 avril 2014 pour examen.

Projet de Lignes directrices finales sur la promotion de l'investissement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région du COMESA

20. La réunion rappelle en outre la décision de la quatrième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui s'est tenue à Livingstone, en Zambie, en novembre 2013 sur l'élaboration des lignes directrices pour utilisation par les organes de haut niveau des États membres lors de l'examen des questions d'investissement liées à l'énergie renouvelable qui comprennent les lignes directrices énumérées ci-dessous.

Lignes directrices sur les tarifs de rachat garanti (TRG)

21. Les lignes directrices TRG devraient se concentrer sur les points suivants :

a. Les tarifs de rachat garantis doivent être défini et leur justification doit être clairement énoncée ;
b. L'expérience du COMESA ainsi que l'expérience de l'Ouest dans les tarifs de rachat garantis ;
c. Arrangement institutionnel à l'appui du TRG ;
d. La rédaction des lignes directrices pour le tarif de rachat garanti est critique ;
e. Les options de conception pour les tarifs de rachat des énergies renouvelables ;
f. Examen des systèmes hybrides (TRG et processus d'appel d'offres) ; et
g. Analyse des tarifs de rachat garantis dans la région du COMESA.

Lignes directrices pour le Partenariat public-privé (PPP)

22. Les lignes directrices pour le PPP devraient couvrir les points suivants :

a. La justification du PPP dans la région du COMESA ;
b. Cadre institutionnel ;
c. Leçons tirées des PPP dans la région COMESA et au-delà ;
d. Comment les PPP peuvent être utilisés pour obtenir des fonds pour des projets d'énergie renouvelable ;
e. Financement mixte afin de réduire les coûts et les risques ;
f. Une discussion de la répartition des risques entre les parties ;
g. Comment les PPP pourraient être soutenus ;
h. L'accent devrait être mis davantage sur les modèles de PPP applicables à la région du COMESA ;
i. Discussion sur le processus de développement du projet PPP en s'appuyant sur les expériences du COMESA et du tiers monde ; et
j. Résumé actualisé des accords PPP dans la région COMESA.

Lignes directrices pour les Conventions d'achat d'électricité (CAE)

23. Les lignes directrices CAE devraient se concentrer sur :

a. La durée totale de la convention, y compris les examens intermédiaires ;
b. Les processus du début à la mise en service ;
c. Arrangements de vente et d'achat ;
d. Problèmes de tarification (comprennent l'ajustement annuel des prix, période d'examen de la formule d'établissement des prix) ;
e. Réduction des activités ;
f. Questions de transmission ;
g. La solvabilité des parties ;
h. La structure des risques (comprend tous les risques) ;
i. Les questions d'assurance des risques ;
j. Les jalons et les conséquences en cas de défaut de paiement ;
k. Caractéristiques de l'environnement et crédits carbone ;
l. Conséquences de la résiliation après la mise en service ; et
m. Qu'est-ce qui se passe à la fin de la convention (BOOT, etc.)

Développement conjoint de projets

24. Les lignes directrices gouvernant le développement conjoint de projets devraient se concentrer sur les points suivants :

a. L'expérience régionale, en particulier le Rwanda, le Burundi et la RDC ainsi que la Zambie et le Zimbabwe ;
b. Les expériences d'autres régions (SADC) pourraient être utilisées en l'absence d'informations de la région des Grands Lacs ; et
c. Cela doit être fait avec le cadre donné aux points 7.01 - 7.6 du projet de document.

25. La réunion note que le Comité du portefeuille énergies renouvelables a tenu deux réunions dans lesquelles il a discuté à fond du projet de rapport sur la promotion de

l'investissement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région du COMESA. La réunion note en outre que le rapport a débouché sur l'élaboration de quatre lignes directrices, à savoir, le tarif de rachat garanti (TRG), le partenariat public-privé (PPP), la convention d'achat d'électricité (CAE) et le développement commun de projets.

26. La réunion note que le rapport a été examiné sur la base des décisions qui ont été prises par la quatrième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui s'est tenue à Livingstone, en Zambie en novembre 2013. La réunion note également que le rapport mis à jour (révisé) a été distribué aux États membres en vue de leur permettre de présenter leurs observations. Elle note aussi que certains États membres ont été en mesure de présenter leurs observations avant que le rapport soit examiné par la quatrième réunion du Comité de portefeuille énergie renouvelable de l'AREFOA.

Lignes directrices pour les tarifs de rachat garantis (TRG)-

27. La réunion note que les lignes directrices pour les tarifs de rachat garantis ont été examinées sur la base des décisions qui ont été prises par la quatrième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui s'est tenue à Livingstone, en Zambie, en novembre 2013. L'Assemblée note en outre que la quatrième Réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables qui s'est tenue à Lusaka (Chisamba), en Zambie, en avril 2014 a examiné les lignes directrices et fait des commentaires et observations pertinentes qui ont tous été incorporés dans la version finale des lignes directrices. La réunion note ensuite que le document est prêt pour adoption.

28. Certains membres présents à la réunion échangent leurs expériences sur le TRG. En outre, l'Égypte propose d'organiser une formation sur le TRG gratuitement pour les pays de l'AREFOA.

29. Le document mis à jour (révisé) traitant des lignes directrices pour les tarifs de rachat garantis (TRG) figure à l'annexe I du présent rapport.

Décision

30. ***La réunion convient que les lignes directrices pour les tarifs de rachat garantis (TRG) révisées soient adoptées.***

Lignes directrices pour la Convention d'achat d'électricité (CAE)

31. La réunion note que les lignes directrices pour la Convention d'achat d'électricité (CAE) ont été examinées sur la base des décisions qui ont été prises par la quatrième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui s'est tenue à Livingstone, en Zambie, en novembre 2013. La réunion note en outre que la quatrième réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables qui s'est tenue à Lusaka (Chisamba), en Zambie, en avril 2014 a examiné les lignes directrices et fait des commentaires et observations qui ont tous été incorporés dans la version finale des lignes directrices pertinentes. La réunion note ensuite que le document est prêt pour adoption.

32. Le document mis à jour (révisé) sur les lignes directrices pour la Convention d'achat d'électricité (CAE) figure à l'annexe II du présent rapport.

Décision

33. ***La réunion convient que les lignes directrices pour la Convention d'achat d'électricité (CAE) soient adoptées.***

Lignes directrices pour le partenariat public-privé (PPP)

34. La réunion note que les lignes directrices pour le partenariat public-privé (PPP) ont été révisées sur la base des décisions qui ont été prises par la quatrième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui s'est tenue à Livingstone, en Zambie en novembre 2013. Elle note en outre que la quatrième Réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables qui s'est tenue à Lusaka (Chisamba), en Zambie, en avril 2014, a examiné les lignes directrices et fait des commentaires et observations qui ont tous été incorporés dans la version finale des lignes directrices pertinentes. La réunion note ensuite que le document est prêt pour adoption.

35. Le document mis à jour (révisé) sur Lignes directrices pour le partenariat public-privé (PPP) est joint en annexe III du présent rapport.

Décision

36. ***La réunion décide que les lignes directrices pour le partenariat public-privé (PPP) soient adoptées.***

Lignes directrices pour le développement conjoint des projets

37. La réunion note que les lignes directrices pour le développement conjoint des projets ont été examinées sur la base des décisions qui ont été prises par la quatrième Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui s'est tenue à Livingstone, en Zambie, en novembre 2013. L'Assemblée note en outre que la quatrième réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables qui s'est tenue à Lusaka (Chisamba), en Zambie en avril 2014 a examiné les lignes directrices et fait des commentaires et observations qui ont tous été incorporés dans la version finale des lignes directrices pertinentes. La réunion note ensuite que le document est prêt pour adoption à l'intention des États membres.

38. Le document mis à jour (révisé) sur les lignes directrices pour le développement conjoint de projets est joint en annexe IV du présent rapport.

Décision

39. ***La réunion convient que les lignes directrices pour le développement conjoint de projets soient adoptées.***

40. ***La réunion convient également de ce qui suit :***

- ***a. Inviter les institutions membres et les États membres à utiliser les lignes directrices lors de l'élaboration de leurs cadres juridiques et réglementaires et contribuer en même temps à l'harmonisation de ces cadres dans tous les pays du COMESA.***
- ***b. Inviter le Secrétariat à faciliter le programme de formation pour les États membres sur les quatre lignes directrices pour bien les comprendre et les internaliser /se les approprier ; et***

c. ***Inviter les institutions membres à participer au programme de formation sur le TRG que l'Égypte propose d'organiser et fournir des informations pertinentes de leurs pays respectifs dans le but de partager avec les autres ;***

Projet de rapport sur l'alignement du cadre de réglementation pour les technologies des énergies renouvelables dans le COMESA

41. La réunion note le retard d'achèvement des projets de lignes directrices sur les technologies des énergies renouvelables, le cadre réglementaire sur l'électrification hors réseau et les régimes de réglementation efficaces comme une exigence pour le développement des énergies renouvelables. L'Assemblée note en outre que les projets de lignes directrices sont prêts et seront examinés par le groupe de travail du Kenya, du Malawi et du Rwanda établi par le Comité du portefeuille. Ils seront ensuite validés par le Comité du portefeuille énergies renouvelables. Les lignes directrices devraient être examinées par l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015**.**

Décisions

42. ***La réunion convient de ce qui suit :***

a. ***le groupe de travail du Kenya, du Malawi et du Rwanda examinera les deux projets de lignes directrices pour le cadre réglementaire sur l'électrification hors réseau et les régimes de réglementation efficaces comme exigence pour le développement des énergies renouvelables ;***
b. ***le groupe de travail devrait terminer la tâche d'ici fin octobre 2014 ;***
c. ***les États membres auront deux semaines pour présenter leurs observations à partir de la date de réception du projet de document ; et***
d. ***une réunion du comité de portefeuille énergies renouvelables sera convoquée pour valider les deux projets de lignes directrices, ce qui dépendra de la disponibilité des fonds.***

Le Cadre de coopération recommandé dans le domaine des énergies renouvelables pour la région du COMESA

43. La réunion note que la quatrième réunion du Comité du portefeuille énergies renouvelables a examiné de manière approfondie le cadre de coopération recommandé du COMESA dans le domaine des énergies renouvelables COMESA pour la région du COMESA et a fait des commentaires et des améliorations appropriées. À cet égard, la réunion décide d'inclure d'autres domaines d'intérêt, à savoir l'article de haut niveau sur la recherche et développement (R&D) liée à la technologie et au développement des ressources humaines, l'aspect de la formation liée aux établissements de formation et centres de formation existants, l'aspect de la technologie et de la normalisation.

44. La réunion convient ensuite de consolider les six secteurs d'intervention privilégiée des énergies renouvelables liés au niveau de la coordination des politiques sous deux rubriques, à savoir, la coordination des politiques et les stratégies nationales de développement des capacités locales sur les technologies d'énergies renouvelables.

45. La version mise à jour (révisée) sur le cadre de coopération recommandé dans le domaine des énergies renouvelables pour la région du COMESA est jointe en annexe V du présent rapport.

Décision

46. ***La réunion convient que le cadre de coopération recommandé dans le domaine des énergies renouvelables pour la région du COMESA soit adopté.***

E. EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DU COMITÉ DU PORTEFEUILLE SUR L'ÉLECTRICITÉ ET DU COMITE SUR PORTEFEUILLE DE PÉTROLE ET GAZ DE L'AREFOA - POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

47. Le Dr Hafiz El-Salmawy, Directeur exécutif, Agence égyptienne de régulation de l'électricité, Président actuel du Comité du portefeuille électricité et l'Ing. Alfred D. Byjgero, Directeur général adjoint de Rwanda Utilities Regulatory Agency, actuel Président du Comité du portefeuille pétrole et gaz, présente à l'Assemblée le rapport de la réunion conjointe du Comité du portefeuille électricité et du Comité du portefeuille pétrole et gaz de l'AREFOA qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, les 8 et 9 septembre 2014 pour examen.

Projet de rapport sur le statut réglementaire de l'électricité dans la région du COMESA

48. La réunion note que le projet de rapport sur le statut réglementaire de l'électricité a été rédigé conformément aux deux piliers du programme de travail de l'AREFOA (2013-2015).

49. Les principaux objectifs du rapport sont les suivants :

a. explorer le statut réglementaire actuel des secteurs de l'électricité dans les pays participants ; et
b. explorer le statut des marchés d'électricité nationaux dans les pays membres.

50. Le rapport contient quatre chapitres :

a. Le chapitre 1 présente les déclarations liminaires et la portée du rapport ;
b. Le chapitre 2 résume les conclusions de la fiche de renseignements ;
c. Le chapitre 3 met l'accent sur l'analyse comparative du processus réglementaire dans les pays membres ; et
d. Le Chapitre 4 présente les principales conclusions de l'étude.

51. Le rapport contient également deux annexes sur les données des systèmes des pays membre et sur la copie originale de la fiche de renseignements.

52. La réunion est informée que seuls neuf pays, à savoir les Comores, la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Rwanda et le Soudan ont répondu au questionnaire et fourni des informations sur leur statut réglementaire de l'électricité.

53. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

a. la plupart des Pays membres répondants au questionnaire du COMESA ont mis en place des organismes de régulation indépendants pour se conformer à l'objectif de la création d'un organisme de réglementation indépendant, et prennent des décisions réglementaires cohérentes. Cependant, encore la plupart des organismes de réglementation font face à une certaine réticence qui limite l'efficacité de la réglementation du secteur ;

b. la plupart des pays qui ont été étudiés doivent encore, d'une manière ou d'une autre, relever le défi du développement de leur réglementation et de la création de marchés concurrentiels. Cependant, la séparation de l'industrie est toujours sur la table pour tous les pays sauf Madagascar ;
c. la concurrence est toujours confronté à des obstacles dans la plupart des pays répondants et l'accès au marché constitue aussi encore un problème dans les pays qui n'ont pas de cadres juridiques et réglementaires solides ;
d. la plupart des Pays membres du COMESA répondants au questionnaire n'ont pas entièrement défini les modalités de leur marché ; et
e. tous les pays sont à des stades différents pour fixer leurs codes et spécifications techniques, et les accords ; et le commerce transfrontalier est loin d'être mature pour le groupe entier de répondants.

54. La réunion est informée que le but de cet exercice est la référenciation et il a été confiné à la surveillance du statut réglementaire de l'électricité, grâce à la fiche de renseignements. À cet égard, la réunion convient que cet exercice devrait être mis à jour tous les trois ans et devrait être utilisé comme observatoire de l'évolution du statut des régulateurs dans les pays membres.

55. La réunion est également été informée que cette fiche a été basée sur le format adopté antérieurement, qui a été utilisé par l'Association des régulateurs de l'énergie de la Méditerranée (MedReg).

56. La réunion convient que ce rapport de situation devrait être partagé avec toutes les parties prenantes et devrait être largement diffusé. Elle exhorte les pays qui n'ont pas répondu au format de collecte de données à répondre le plus rapidement possible et ceux qui ont répondu à mettre les informations à jour selon qu'il sera nécessaire.

57. Le projet de rapport convenu sur le statut réglementaire de l'électricité dans la région du COMESA est joint en annexe VI du présent rapport.

Décisions

58. ***La réunion convient de ce qui suit :***

a. le rapport sur le statut réglementaire de l'électricité dans la région du COMESA doit être adopté ; et
b. le renforcement des capacités pour améliorer l'intégration des systèmes énergétiques et le commerce de l'énergie dans la région du COMESA et au-delà par l'adoption des lignes directrices sur les meilleures pratiques de la performance du régulateur et de la surveillance de la conformité ; et
c. les pays qui n'ont pas terminé le format de collecte de données devraient avoir la possibilité d'y répondre et de mettre à jour les informations d'ici la fin de 2014.

Rapport sur l'état d'accessibilité et l'abordabilité du gaz et du pétrole dans le COMESA

59. La réunion note que le projet de rapport sur l'état d'accessibilité et l'abordabilité du gaz et du pétrole dans la région du COMESA a été rédigé en conformité avec le troisième pilier du programme de travail conjoint de l'AREFOA (2013-2015), pour examen.

60. Le principal objectif du rapport était de faciliter l'élaboration de recommandations sur les questions touchant l'efficacité économique des interconnexions énergétiques et le commerce de l'énergie entre les pays membres de l'AREFOA. L'objectif spécifique de cette étude au moyen de questionnaires, était d'obtenir des informations sur l'état d'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans les pays membres de l'Association régionale des régulateurs de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe (AREFOA).

61. La réunion est informée que seuls neuf pays (Comores, République démocratique du Congo (RDC), Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Rwanda, Soudan et Seychelles) ont fourni des informations sur l'état de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz en remplissant les questionnaires. Ceux-ci ont été soumis au Rwanda et au Secrétariat du COMESA.

62. Le rapport fournit des informations générales sur les pays ainsi que le cadre juridique et réglementaire. Il fournit également des informations sur la disponibilité du pétrole et du gaz ainsi que les infrastructures de pétrole et de gaz en termes d'installations de stockage, de raffineries et de pipelines. En outre, le rapport fait la lumière sur les projets et programmes en cours, en pipeline, liés au pétrole et au gaz. Le rapport fournit des renseignements supplémentaires concernant facteur influant sur l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz et les mesures d'atténuation sur l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz.

63. La réunion fait remarquer que le rapport est plus axé sur les activités en amont qu'en aval dans le secteur du pétrole et du gaz. À cet égard, la réunion convient qu'il serait également utile d'inclure l'information en amont dans le rapport, si elle pourrait être disponible.

64. En outre, la réunion convient que les réunions du Comité du portefeuille pétrole et gaz de l'AREFOA doivent être séparées des réunions du Comité du portefeuille électricité de l'AREFOA en raison de la différence de mandat et de la nature de chaque Comité de portefeuille. La réunion note aussi que cette séparation serait l'occasion pour le Comité pétrole et gaz d'être plus ciblé et de discuter des questions d'harmonisation liées au pétrole et au gaz telles que les termes utilisés dans l'industrie du pétrole et du gaz.

65. La réunion est informée que le Rwanda, grâce à l'assistance du COMESA, a été en mesure d'élaborer une stratégie pour le développement et la compétitivité de son sous-secteur de pétrole en aval. La réunion est également informée que l'objectif principal de la stratégie de pétrole en aval est d'établir un système d'approvisionnement, de gestion et de redistribution de pétrole dans lequel tous les acteurs seraient assurés de la sécurité de l'approvisionnement aux prix les plus compétitifs possibles en profitant des économies d'échelle grâce à un système d'approvisionnement en vrac probable.

66. La réunion est également informée que cette stratégie devrait donc apporter une utilisation maximale des actifs le long de la chaîne d'approvisionnement, y compris la redistribution vers les pays voisins pour répondre à la demande actuelle et future des produits pétroliers au Rwanda à un coût minimum et à des niveaux durables qui stimulent l'autonomie.

67. La réunion souligne la nécessité du renforcement des capacités pour les régulateurs qui traitent avec le pétrole et le gaz afin de faciliter l'harmonisation. En outre, la réunion souligne la nécessité des visites de sites afin de partager les expériences et les meilleures pratiques.

68. La réunion convient que ce rapport de situation devrait être partagé avec toutes les parties prenantes et devrait être largement diffusés. Il est convenu que le rapport soit répété sur

des bases régulières tous les trois ans pour être utilisé comme observatoire de l'évolution de l'état de réglementation dans les pays membres. Elle exhorte les pays qui n'ont pas terminé le format de collecte de données à répondre le plus rapidement possible et ceux qui ont répondu à mettre à jour les informations selon qu'il sera nécessaire.

69. Le projet de rapport convenu sur le statut de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA est joint en annexe VII du présent rapport.

Décisions

70. La réunion convient de ce qui suit :

a. ***le rapport sur l'état de l'accessibilité et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA doit être adopté ;***
b. ***le renforcement des capacités des organismes de réglementation traitant du pétrole et du gaz devraient être entrepris afin de les à se lancer dans un programme d'harmonisation de leurs régimes de réglementation ;***
c. ***le Secrétariat du COMESA en consultation avec le régulateur d'accueil devrait organiser des visites de terrain pour échanger les expériences et les meilleures pratiques ;***
d. ***le Secrétariat du COMESA, doit aider les États membres à harmoniser les normes / règlements relatifs aux produits pétroliers et aux installations de transport ; et***
e. ***les Comités de portefeuilles devraient avoir des réunions séparées pour permettre à leurs membres de se concentrer sur leurs problèmes ; et***
f. ***les pays qui n'ont pas terminé les formats de collecte de données devraient avoir la possibilité d'y répondre et de mettre à jour les informations d'ici la fin de 2014.***

F. EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU PORTEFEUILLE ENVIRONNEMENT ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'AREFOA - POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

71. L'Ing. M. Abdelhafiz Fadl All Babikir, de l'organisme de régulation de l'électricité du Soudan, président actuel du Comité du portefeuille environnement et efficacité énergétique, présente à la réunion le rapport de la troisième réunion du Comité du portefeuille environnement et efficacité énergétique de L'AREFOA qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, les 10 et 11 septembre 2014 pour examen.

72. La réunion note que le projet de rapport sur l'état de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité dans la région du COMESA pour examen, qui a été rédigé en conformité avec le troisième pilier du programme de travail de l'AREFOA (2013-2015) est lié au développement de la base de données sur l'énergie. Le principal objectif du rapport est de démontrer l'importance de l'efficacité énergétique dans la réduction des émissions du gaz à effet de serre (GES) et démontrer l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et appareils, entre autres.

73. Le rapport comporte cinq parties comme suit :

a. La partie 1 contient des renseignements sur les pays ;
b. La partie 2 se concentre dans la production des réseaux d'électricité ;
c. la partie 3 décrit la transmission et la distribution ;

d. la partie 4 décrit la gestion et les aspects juridiques ; et
e. la partie 5 présente une analyse liée à la gestion axée sur la demande (GAD).

74. Les messages clés du rapport sont les suivants :

a. l'efficacité énergétique réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES), tandis que l'efficacité améliorée de l'énergie dans les bâtiments et les appareils réduit également les émissions de carbone ;
b. la production d'énergie efficace est la voie vers un système énergétique durable ; et
c. l'utilisation efficace de l'énergie réduit les coûts d'énergie et peut entraîner des économies pour les consommateurs ;

75. Le rapport propose un certain nombre de recommandations, dont les suivantes :

a. tirer profit d'autres sources d'énergie ;
b. adopter des politiques et des législations appropriées et prendre les procédures techniques nécessaires, et concevoir le cadre stratégique de l'efficacité énergétique ;
c. élaborer des stratégies nationales et des programmes opérationnels afin de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie grâce à l'élaboration de plans et la mise en œuvre de programmes pilotes visant à améliorer l'efficacité énergétique dans divers secteurs ;
d. établir la base de données de l'efficacité énergétique au sein du COMESA ;
e. soutenir des actions relatives à l'état des spécifications et des normes qui peuvent contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
f. sensibiliser à l'importance de la conservation de l'énergie dans les installations industrielles et de la formation d'ingénieurs et de techniciens pour réaliser des audits énergétiques dans les usines et assurer le suivi du rendement ;
g. organiser des séminaires et ateliers de formation ;
h. encourager le secteur privé à investir dans les domaines de dispositifs d'économie d'énergie tels que les dispositifs d'économie d'énergie du secteur industriel ;
i. procéder à des examens périodiques du tarif de l'énergie consommée dans le secteur industriel ;
j. mettre en œuvre des programmes de coopération et d'échange d'informations et d'expériences entre les pays du COMESA ;
k. développer et échanger des programmes d'information qui visent à rationaliser la consommation d'énergie ;
l. mettre des programmes d'audit énergétique en tête de l'agenda de l'efficacité énergétique dans la région du COMESA ;
m. bénéficier de l'expérience de l'Égypte et du Kenya dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
n. encourager et soutenir la recherche et développement (R&D) sur l'efficacité énergétique et l'environnement ; et
o. publier une revue annuelle de l'efficacité énergétique et de l'environnement.

76. La réunion est informée que douze pays, à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan et l'Ouganda ont utilisé les questionnaires et ont fourni des informations sur leur état d'environnement et d'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité.

77. La réunion note que ce rapport contient une foule de renseignements utiles. La réunion note également que les pays pourraient bénéficier de ces riches et importantes informations fournies par le rapport. Toutefois, la réunion note que le rapport pourrait être enrichi davantage. À cet égard, la réunion décide que le rapport soit restructuré et affiné afin d'articuler l'information et d'être un outil convivial.

78. Comme feuille de route, la réunion convient que le Soudan restructure le rapport d'ici la fin de 201. La réunion convient que la version révisée du rapport soit distribué aux États membres pour commentaires et que les États membres disposent d'un délai d'un mois pour soumettre leurs commentaires et observations au Soudan. La réunion convient également que le Comité de portefeuille environnement et efficacité énergétique se réunisse pour valider la version révisée du rapport pour qu'il soit prêt pour examen par l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA prévu pour 2015.

79. La réunion convient que l'année de base pour le rapport soit 2011. Elle convient également que le rapport révisé contienne des données pour 2013 et que les États membres devraient fournissent les données mises à jour au Soudan d'ici la fin de l'année 2014.

80. La réunion convient que les unités dans le rapport soient harmonisées, par exemple l'électricité devrait être en mégawatts et le pétrole devrait être en barils et toutes les unités doivent être indiquées en tête du tableau.

81. La réunion convient qu'une attention urgente et prioritaire soit accordée au rendement énergétique faible dans les pays du COMESA, car un programme et des mesures d'efficacité énergétique bien conçus pourraient avoir un impact très fort sur le système d'approvisionnement en énergie. Il est donc important de concevoir une large plate-forme du COMESA pour le programme d'efficacité énergétique et d'étiquetage à travers un soutien politique des dirigeants du COMESA. La réunion demande donc au Secrétariat et au Comité du portefeuille environnement et efficacité énergétique de :

a. préparer un document de position pour gagner le soutien politique pour le commencement d'une plate-forme régionale / indiquant la nécessité et l'urgence d'un vaste programme d'étiquetage et d'efficacité énergétique bien coordonnée à l'échelle régionale qui doit être aussi adopté par tous les pays du COMESA;
b. proposer un programme d'étiquetage et d'efficacité énergétique à l'échelle de la région pour certains ménages et appareils et équipements industriels sélectionnés fondé sur la taille de leur contribution à la demande nationale d'électricité ;
c. identifier un laboratoire d'essais des normes et de l'efficacité bien organisé/ parmi les États membres du COMESA pour servir de centre de référence et d'essai pour le programme d'étiquetage de l'efficacité énergétique à l'échelle du COMESA ;
d. développer /adopter la norme minimale d'efficacité pour certains appareils et équipements ; et
e. chercher et collaborer avec des partenaires et des collaborateurs, des donateurs et les institutions régionales et internationales pertinentes telles que : la Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC), le Programmes de coopération en matière d'étiquetage et de normes pour les appareils ménagers (CLASP), etc. pour la maturation d'un programme à part entière

82. La réunion demande aussi au Comité du portefeuille, en collaboration avec le Secrétariat et les bailleurs de fonds, de faciliter le programme de formation en gestion de

l'énergie impliquant des institutions membres et des entreprises de services énergétiques du secteur privé (experts).

83. Le résumé du projet de rapport sur l'état de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité dans la région du COMESA est joint en annexe VIII du présent rapport.

Décisions

84. La réunion convient de ce qui suit :

a. ***le Soudan devrait restructurer et affiner le rapport d'ici la fin de l'année 2014 selon les commentaires et observations formulés par l'Assemblée ;***
b. ***la version révisée du rapport sera distribué aux États membres pour commentaires et les États membres devraient disposer d'un délai d'un mois pour soumettre leurs commentaires et observations au Soudan ; et***
c. ***le Comité du portefeuille environnement et efficacité énergétique devrait se réunir pour valider la version révisée du rapport pour qu'il soit prêt pour examen par l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'AREFOA qui se tiendra en 2015.***
d. ***préparer un document de position pour gagner le soutien politique pour le commencement d'une plate-forme régionale / indiquant la nécessité et l'urgence d'un vaste programme d'étiquetage et d'efficacité énergétique bien coordonnée à l'échelle régionale qui doit être aussi adopté par tous les pays du COMESA ;***
e. ***proposer un programme d'étiquetage et d'efficacité énergétique à l'échelle de la région pour certains ménages et appareils et équipements industriels sélectionnés fondé sur la taille de leur contribution à la demande nationale d'électricité ;***
f. ***identifier un laboratoire d'essais des normes et de l'efficacité bien organisé/ parmi les États membres du COMESA pour servir de centre de référence et d'essai pour le programme d'étiquetage de l'efficacité énergétique à l'échelle du COMESA ;***
g. ***développer /adopter la norme minimale d'efficacité pour certains appareils et équipements ; et***
h. ***chercher et collaborer avec des partenaires et des collaborateurs, des donateurs et les institutions régionales et internationales pertinentes telles que : la Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC), le Programmes de coopération en matière d'étiquetage et de normes pour les appareils ménagers CLASP, etc. pour la maturation d'un programme à part entière***

G. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AREFOA - POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

85. Le Secrétariat du COMESA, qui est le Secrétariat intérimaire de l'AREFOA, présente à l'Assemblée le rapport d'avancement sur l'état de mise en œuvre du programme de travail de l'AREFOA.

86. La réunion note qu'un certain nombre d'activités ont été mis en œuvre en 2013-2014 L'Assemblée note que ces activités comprennent :

a. l'élaboration de lignes directrices pour encourager l'investissement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région du COMESA qui comprennent le tarif de rachat garanti (TRG), la Convention d'achat d'électricité (CAE), le partenariat public-privé (PPP) et le développement conjoint de projets ;
b. l'alignement de différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables pour les pays du COMESA en 2012/2013 qui devraient déboucher sur des lignes directrices sur le cadre réglementaire pour l'électrification hors réseau et les régimes de réglementation efficaces comme exigence pour le développement des énergies renouvelables ;
c. le rapport sur le statut réglementaire de l'électricité dans la région du COMESA ;
d. le rapport sur l'accès et l'abordabilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA ;
e. le projet de rapport sur l'état de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité dans la région du COMESA ; et
f. l'organisation de l'Assemblée générale annuelle de l'AREFOA et des réunions des différents Comités des portefeuilles en 2013 et 2014.

87. En raison d'un certain nombre de défis, tels que l'absence d'un soutien professionnel à temps plein au sein du Secrétariat, les contraintes de ressources financières et le programme de travail ambitieux, la réunion note que la mise en œuvre intégrale du programme de travail de l'AREFOA a été freinée.

*

88. L'Assemblée note en outre que le Secrétariat du COMESA a demandé à l'Union européenne (UE), Énergie durable pour tous (SE4All) le soutien et le renforcement des capacités pour l'AREFOA par un fonds d'assistance technique, Afrique orientale et australe. Suite à cette demande, la réunion note que l'UE a envoyé un consultant au Secrétariat du COMESA pour entreprendre une évaluation des besoins. On s'attend donc à ce que l'UE soutienne L'AREFOA sur l'énergie propre et qu'il y ait peut-être un soutien professionnel à temps plein pour L'AREFOA au sein du Secrétariat.

89. La réunion souligne que le niveau de mise en œuvre pour tous les piliers doit être amélioré et indiqué dans le rapport dans toutes les réunions du Comité exécutif et les Assemblées générales annuelles. Elle souligne également la nécessité de redéfinir les stratégies de la tenue des réunions et d'accorder une attention particulière et traiter d'urgence le pilier de la communication de l'AREFOA et le pilier de Secrétariat efficace et efficient. La réunion souligne également la nécessité d'organiser des initiatives de collecte de fonds et la nécessité d'avoir une bonne stratégie de communication telle que la présentation de rapports aux partenaires coopérants et les inviter à des réunions.

90. La réunion souligne également que les réunions des Comités des portefeuilles et l'Assemblée générale annuelle devraient se tenir l'une juste après l'autre et que la période des réunions soit réduite afin de réduire les dépenses. À cet égard, l'Égypte propose d'accueillir toutes les réunions de l'AREFOA les unes après les autres en 2015. La réunion souligne aussi que les pays devraient envisager de faire des contributions financières et en nature.

Décisions

91. La réunion convient des questions suivantes :

a. les réunions des Comités des portefeuilles et de l'Assemblée générale annuelle se devraient se tenir consécutivement et la période des réunions devrait être raccourcie ;

b. ***l'Égypte devrait accueillir toutes les réunions de l'AREFOA consécutivement en 2015 ;***
c. ***les membres de l'AREFOA devraient envisager de contribuer financièrement et en nature et le Secrétariat devrait préparer un document bien documenté sur les contributions des pays membres.***
d. ***Le Secrétariat est prié d'élaborer une stratégie de communication avec les parties prenantes et pour attirer de nouveaux membres.***
e. ***le Secrétariat est prié d'encourager les pays membres à demander à leurs experts de s'inscrire dans la base de données d'experts africains ; et***
f. ***le Secrétariat est prié d'intégrer un dispositif de vidéoconférence sur le site de l'AREFOA qui sera utilisé par les pays membres pour les réunions en ligne.***

H. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA PLÉNIÈRE ET DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DES PORTEFEUILLES - POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

92. Conformément à l'article 7 de la Constitution sur « la Structure de l'AREFOA », 7.2 la « séance plénière », qui prévoit que « la plénière élit un président pour un mandat de deux ans sur une base de rotation, qui présidera les réunions de la plénière ». il convient de noter que la Séance plénière est l'organe suprême de l'AREFOA. À cet égard, l'Assemblée Générale décide ce qui suit après un processus électoral démocratique :

Décision

93. **La Réunion élit :**
   a. ***Le Kenya, en tant que Président de la plénière ; et***
   b. ***les Présidents des Comités des portefeuilles suivants :***
      - Égypte, comme président du Comité du portefeuille électricité ;
      - Rwanda, comme Président du Comité du portefeuille pétrole et gaz ;
      - Éthiopie, comme Président du Comité du portefeuille énergies renouvelables ; et
      - Soudan, comme Président du Comité du portefeuille environnement et efficacité énergétique

I. QUESTIONS DIVERSES - POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

94. Le Pool énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP) et SkyPower des États-Unis sont invités à faire de brèves déclarations.

EAPP

95. Ing. Lebbi .Changullah, Secrétaire Général, pool énergétique Afrique de l'Est informe la réunion sur les fonctions de l'EAPP. Il indique que la région serait prête à assister à un commerce d'énergie remarquable d'ici 2017-2018.

SkyPower Global

96. M. James Armstrong, Directeur principal, Développement solaire, SkyPower Global exprime l'intérêt de SkyPower d'établir un partenariat avec les pays de l'AREFOA. Il est à noter que SkyPower Global est l'un des développeurs et propriétaires de projets d'énergie solaire dans le monde. Il a jusqu'à présent construit, assemblé et a acquis un important pipeline de plus de 25 000 mégawatts (MW) à travers le monde.

97. L'Assemblée invite les observateurs, à savoir les Seychelles et le Zimbabwe à formuler des observations sur leur statut en matière d'adhésion à l'AREFOA. Les Seychelles indiquent que la Commission de l'énergie est en train de développer ses règlements et montre son enthousiasme pour adhérer dans un avenir très proche. Le Zimbabwe indique que le Board of Energy Regulatory Authority (ZERA) a approuvé l'adhésion de ZERA à l'AREFOA, n'attendant aucune objection du ministère.

J. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION - POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption du rapport

98. Grâce à une motion présentée par le Soudan et appuyée par la République démocratique du Congo (RDC), l'Égypte, l'Éthiopie, Madagascar, le Rwanda et les Seychelles, la réunion adopte le rapport avec des amendements.

Clôture de la réunion

99. En clôturant la réunion, le Président remercie les délégués pour leur participation active aux travaux qui a permis à la réunion d'adopter son rapport avec succès et il leur souhaite un bon voyage de retour à leurs domiciles respectifs.

LIST OF PARTICIPANTS

COMOROS

Mr. Djamal Ali Mbaraka, of Renewable Energy, Director Ministry of Energy B P 041 Moroni, Tel: +269 77 3 8380/332 0004, Fax: +269 773 9136, Email: djamalimbaraka@yahoo.fr

DRC

Mr Iziba Mabiala, Chef de division, Ministère de Resources Hydraulique et Electricte, Mobile : +243 817304285, Email: izibam@yahoo.fr

EGYPT

Dr. Mr. Hafez Abdelaal El-Salmawy, Executive Director; Egyptian Electric Utility and Consumer Protection Regulatory Agency, 1 Meher Abazza St. Nasr City, 11211, Cairo, Tel: +202 23423482; 201 223186900; Fax: +202 23423480; Email: salmawy@link.net

ETHIOPIA

Mr. Getahun Moges Kifle; Director General, Ethiopian Energy Authority, P O Box 2554 Addis Ababa, Tel: + 251 911226372; + 25115507736/7,Fax: +251 115507734; Email: getahunmoges@gmail.com;

KENYA

DR. Frederick Nyang, Director, Energy Regulatory Commission, P O Box 46281-00100 GPO, Nairobi, Tel: +254 722 864087, Email: frederick.nyang@erc.go.ke

MADAGASCAR

Eng. Aimee Andrianasolo, Executive Chairman, Office of Regulation de L'Electricite, Ministry of Energy, Tel: +261 32 117 8550; 31178550, Email a.andrianasolo@ore.mg; ore@ore.mg

Eng. Rasolojaona Rivoharilala, Executive Secretary, Office of Regulation de L'Electricite, Ministry of Energy, VB 72 NA Rue Tsimanindry Ambatoroka 101 Antananarivo, Madagascar. Tel: +261 320481539, 320418539, Email r.rasolojaona@ore.mg; ore@ore.mg

MALAWI

Mr. Stan Ishmael Chioko, Director, Legal Affairs and Board Secretary, Malawi Energy Regulatory Authourity, P/B 496, Lilongwe, Tel: +265 881423061; Email: ichioko@meramalawi.mw

RWANDA

Eng. Mr. Alfred D Byigero, Head of Department of Energy, Water and Sanitation Regulation, RURA, Tel: +250 788303910, 250 25284562, Fax: +250 25284563, Email: alfred.byigero@rura.rw;

SEYCHELLES

Mr. Guilly Moustache, Principal Officer, Seychelles Energy Commission, Unity House Block B, Room307/308, Palm St. B O Pox 1488, Victoria, Tel: +248 728897, Fax: +248 4610196, Email: gmoustache@sec.sc; gmoustache@yahoo.fr

SUDAN

Eng. Abdelhafiz Fadl All Babikir, ERA, Water Resources and Electricity, P O Box 6881, Khartoum, Tel: +249 123499116, Email: abutina00780@gmail.com

Mr. Mohamed Isa Edam, Ambassador & Permanent Representative to COMESA, Sudan Embassy, Long Acres, Lusaka, Email: edam@yahoo.com

ZIMBABWE

Mrs. Gloria Sibusisiwe Magombo, Chief Executive Officer, Zambabwe Energy Regulatory Authority, P O Box CY 308 Causeway, Harare, Tel: +263 780010;772550, Fax: +263 4 250696, Email: gmagombo@zera.co.zw

Mr. Gladman Njanji – Communications Officer, Zambabwe Energy Regulatory Authority,(ZERA) P O Box CY 308 Causeway, Harare, Tel: +263 780010; Fax: +263 4 250696, Email: gnjanji@zera.co.zw

EAPP

Mr. Lebbi Changullah, Secretary General, East Africa Power Pool, P O Box 100644, Addis Ababa, Ethiopia, Tel: +251 940291902, Fax: +251 11 5572419, lchangullah@eappool.org

SKYPOWER GLOBAL

Eric S. Henderson, Executive Director , Infrastructure Finance, Emerging Markets Head Washington, D.C. Office, 1050 Connecticut Ave., NW,10th Floor, Washington, D.C. 20036, USA,
Tel: 202-772-3100, Direct: 202-772-1876, Cell: 202-304-0640, Email: EricH@SkyPower.com
Web: www.skypower.com

Mr. James Armstrong, Senior Director, Solar Development, 100 King St. W, Toronto, or Canada, Tel: 1416 6719854, Email: JAMESA@SKYPOWER.COM

Mr. Benoit Fortin, Vice President, Development Africa and India, First Canadian Place, 100 King Street West, 30th Floor, Toronto, Ontario, Canada, Tel: + 14169794625, + 16474782810, Mobile + 14168039789, fax: + 14169818686; Email; benoit.fortin@skypower.com

Mr. Peter, Oldacre, Sky-power, P O Box 784260, Sandton; South Africa, 2146, Tel: +27 82 920 4984, peter@SKYPOWER.COM

Mr. Benny Suede, XCBG, International/Sky-power P O Box 32883, Lusaka, Tel: +260 950 388 117; Email: bennysuede@xcbginternational.com

COMESA SECRETARIAT, COMESA CENTRE, Ben Bella Road, P O Box 30051, Lusaka, Zambia, Tel: +260 211 229726-32, Fax: +260 211 225107

Dr Seif Elnasr Mohamedain, Energy Economist, Email: seifelnasr@comesa.int
Mr. Abi Woldemeskel Bayou, Senior Investment Advisor, ABayou@comesa.int
Ms Lydia Mulenga, Administrative Assistant, Email : lmulenga@comesa.int
Ms Precious Mutemwa, Project Accountant, Email: pmutemwa@comesa.int
Mrs Jenneth Zulu, Secretary, Email: jzulu@comesa.int
Mr. John Nkhata, Documentation, Email: jnkhata@comesa.int
Mr. Doyle Kapambwe, Driver, drivers@comesa.int

INTERPRETERS/INTERPRETES

Mr. Kimbala Meleka, Interpreter/Translator, P.O. Box 85 NM, Northmead Lusaka, Zambia. cell: +260 966 693121/955 454318, Fax: +260 211 251255. E-mail: funga.mboswa@gmail.com

Mr. Johathan Kazembe, Interpreter, P O Box 30948, Lusaka, Tel: +260 979 224214, Email: kazembejk@yahoo.com

TRANSLATOR/TRADUCTEUR

Mr. Valentines Chiluka, Translator, Lejima Translation Services, Tel: +260 966 859 730, Email: chihiluka@yahoo.fr